

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Rassemblement de la IIIe division d'armée  
**Autor:** Meyer  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335344>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rentes pièces, la commission estime qu'il est plus probable que la goupille n'avait pas été oubliée, mais qu'elle a été mal placée, le chargeur l'ayant présentée d'une façon défectueuse au chef de pièce.

Désirant savoir s'il était possible qu'un obus prit feu au moment où on l'introduit dans la pièce, lorsqu'on place la goupille sur le percuteur au lieu de la placer entre le percuteur et l'amorce, la commission a fait plusieurs expériences avec des obus non chargés. Chaque fois l'amorce a pris feu et la goupille, qui dépassait la périphérie de l'obus, a été courbée. Or on a trouvé à cent mètres de la pièce une goupille recourbée. « On peut donc admettre presque avec certitude que Puenzieux a bien mis la goupille, mais qu'il ne s'est pas assuré qu'elle était bien placée et que le chargeur n° 2 de gauche, qui a été tué, lui a présenté l'obus la pointe en bas au lieu de la pointe en haut, ensorte que le percuteur touchait déjà l'amorce lorsque la goupille a été mise. »

On le voit, les munitions avec goupilles peuvent, lorsqu'elles ne sont pas maniées avec le plus grand soin, être la cause d'accidents. La commission d'enquête pense donc que les projectiles de ce genre qui sont encore en magasin devraient être changés contre des projectiles à la nouvelle ordonnance. La commission d'artillerie aura à se prononcer sur ce point. Il reste, paraît-il, encore 14,000 obus à goupilles en magasin, et leur échange contre d'autre munition coûterait 21,000 à 28,000 francs.

### Rassemblement de la III<sup>e</sup> division d'armée

(En septembre 1880.)

#### Ordre de division n° 1.

*Composition de la division.*

Commandant : Colonel-divisionnaire *Meyer*.

Chef d'état-major : Lieut.-colonel *Wulther*.

2<sup>e</sup> officier d'état-major : Capitaine *A. de Tschärner*.

1<sup>er</sup> adjudant de division : Major *Ed. Risold*.

2<sup>e</sup> adjudant de division : Capitaine *Ed. Thormann*.

Ingénieur de division : Lieut.-colonel *Ed. Blaser*.

Adjudant : 1<sup>er</sup> lieutenant *O. Lutstorf*.

Commissaire des guerres de division : Lieut.-colonel *de Grenus*.

Remplaçant : Major *B. Peter*.

1<sup>er</sup> adjudant : Capitaine *F. Siegwart*.

2<sup>e</sup> adjudant : Capitaine *F. Weibel*.

3<sup>e</sup> adjudant : 1<sup>er</sup> lieutenant *R. Berger*.

Médecin de division : Lieut.-colonel *W. Hirt*.

Adjudant : 1<sup>er</sup> lieutenant *R. Dick*.

Auditeur : Capitaine *F. Limacher*.

Vétérinaire de division : Major *H. Guex*.

Adjudant : Capitaine *Gräub*,

Compagnies de guides n° 3.

»           »       n° 10.

#### V<sup>e</sup> BRIGADE D'INFANTERIE

Commandant : Colonel-brigadier *Steinhäuslin*.

Officier d'état-major général : Major *J. de Wattenwyl*.

Adjudant de brigade : Capitaine *A. Rollier*.

Régiment d'infanterie n° 9.

Commandant : Lieut.-colonel *E. Müller*.

Adjudant : Capitaine *E. Rode*.

Bataillon n° 25, major *A. Weber.*  
» » 26, » *R. Thormann.*  
» » 27 » *G. Lenz.*

Régiment d'infanterie n° 10.

Commandant : Lieut.-colonel *Wirth.*  
Adjudant : 1<sup>er</sup> lieutenant *E. Boss.*

Bataillon n° 28, major *R. Schmid.*  
» » 29, » *A. Yersin.*  
» » 30, » *P. Moser.*

VI<sup>e</sup> BRIGADE D'INFANTERIE

Commandant : Colonel-brigadier *de Büren.*  
Officier d'état-major général : Capitaine *E. de Wattenwyl.*  
Adjudant de brigade : Capitaine *E. Grieb.*

Régiment d'infanterie n° 11.

Commandant : Lieut.-colonel *J. Gygax.*  
Adjudant : Capitaine *Ed. Kraft.*

Bataillon n° 31, major *Ed. Kernen.*  
» » 32, » *Alf. Rott.*  
» » 33, » *Ch. Sigrist.*

Régiment d'infanterie n° 12.

Commandant : Lieut.-colonel *M. Zurbuchen.*  
Adjudant : Capitaine *Ed. Strübin.*

Bataillon n° 34, major *J. Bigler.*  
» » 35, » *F. Grubi.*  
» » 36, » *J. Strüfin.*

Bataillon de carabiniers n° 3.

Major : *J. Schneider.*

Régiment de dragons n° 3.

Commandant : Lieut.-colonel *R. Kühne.*  
Adjudant : Capitaine *A. Boneff.*

Escadron n° 7, capitaine *Joost.*  
» » 8, » *Blösch.*  
» » 9, » *Kaiser.*

Brigade d'artillerie n° 3.

Commandant : Colonel *C. Kuhn.*  
Chef d'état-major : Lieut.-colonel *A. Schumacher.*  
Adjudant : Capitaine *A. Müller.*

1<sup>er</sup> régiment d'artillerie.

Commandant : Lieut.-colonel *A. Egg.*  
Adjudant : 1<sup>er</sup> lieutenant *P. Salvisberg.*

Batterie 13, capitaine *Schwab.*  
» 14, » *Egger.*

2<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Commandant : Lieut.-colonel *C. Socin.*  
Adjudant, (Vacat.)

Batterie 15, capitaine *Stämpfli.*  
» 16, » *Ruchti.*

3<sup>e</sup> Régiment d'artillerie.

Commandant : Lieutenant-colonel *A. Lohner.*  
Adjudant : Capitaine *Stüsselberg.*

Batterie 17, capitaine *Kummer.*  
» 18, » *Schmid.*

Parc de division.

Commandant : Major *J. Schnyder*.

Adjudant : Lieutenant *E. Born*.

Colonne de parc n° 5.

» » 6.

Bataillon du génie n° 3.

Commandant : Major *A. Frey*.

Adjudant : Capitaine *Tschiemer*.

Lazaret de campagne n° 3.

Commandant : Major *Fr. Ris*.

Compagnie d'administration n° 3.

Commandant : Major *Weber*.

Bataillon du train n° 3.

Commandant : major *Ed. Haag*.

Les troupes figurant l'ennemi se composent des bataillons de fusiliers n°s 17 et 21 et du bataillon de carabiniers de la II<sup>e</sup> Division. Celles-ci seront renforcées par les armes spéciales correspondantes. Leur organisation sera publiée ultérieurement.

Ont été nommés juges de camp :

M. le général *J. Herzog*, président.

M. le colonel-divisionnaire *A. Vögeli*.

M. le colonel *Dumur*, chef-d'arme du génie.

Suppléants :

M. le colonel d'état-major général *de Sinner*.

*Répartition des voitures, chevaux de trait et de selle.*

	Voitures.	Chevaux		
		de selle.	de trait.	Total.
<i>1<sup>o</sup> Pour les états-majors :</i>				
Etat-major de division	2 fourgons	—	4	
Etats-majors des brigades d'infanterie	2 »	2	4	
Etat-major de la brigade d'artillerie	1 »	—	2	
Etats-majors des régiments d'infanterie	4 »	4	8	
	9	6	18	24
<i>2<sup>o</sup> Pour l'infanterie :</i>				
13 demi-caissons		26		
4 fourgons		12		
13 chars à bagages		26		
26 » à approvision.		52		
	56			116
<i>3<sup>o</sup> Pour la cavalerie :</i>				
3 chars à approv.		6		
2 forges de campag.		8		
	5			14
<i>4<sup>o</sup> Artillerie de campagne :</i>				
36 pièces.		216		
36 caissons.		114		
6 chariots de batt <sup>e</sup> .		24		
6 forges de campag.		24		
6 fourgons.		—		
6 chars à approv.		—		
Chevaux de selle pour officiers, et sous-officiers . . . . .	—	114	—	—
	96	114	408	522

Pendant les grandes manœuvres, on laissera en arrière 2 caissons par batterie et les attelages disponibles seront utilisés pour les autres voitures.

5. Parc.

	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.
Voitures.		
13 demi-caissons . . . . .	—	26
1 demi-caisson de cavalerie . . . . .	—	2
6 pièces de rechange . . . . .	—	24
6 caissons d'artillerie . . . . .	—	24
2 forges de campagne du parc . . . . .	—	8
1 chariot de parc . . . . .	—	4
4 chariots à outils de pionniers . . . . .	—	16
2 fourgons . . . . .	—	8
2 chars à approvisionnements . . . . .	—	4
Chevaux de trait de réserve . . . . .	—	4
Chevaux de selle pour officiers, sous-officiers et soldats . . . . .	36	
	36	120
		156

## 6. Pour le bataillon du génie.

2 chariots de sapeurs . . . . .	—	8
2 chariots de pontonniers, dont 1 non attelé . . . . .	—	4
1 forge de campagne . . . . .	—	4
21 chariots à chevalets et à poutrelles . . . . .	—	84
2 chariots de télégraphe, dont 1 non attelé . . . . .	—	4
1 chariot à câble . . . . .	—	4
1 chariot de station . . . . .	—	2
1 char à bagage . . . . .	—	2
2 chars à approvisionnements . . . . .	—	4
Chevaux de selle des officiers, sous-officiers et soldats du bataillon du train . . . . .	10	—
	10	116
	10	126

## 7. Pour le lazaret de campagne.

3 fourgons . . . . .	—	12
3 chars pour les blessés . . . . .	—	6
3 chars à approvisionnements . . . . .	—	6
<u>9</u>	—	24 24

#### 8. Pour la compagnie d'administration.

2	chars à ustensiles . . . . .	—	4
1	fourgon . . . . .	—	2
1	fourgon de campagne . . . . .	—	4
23	chars à approvisionnements . . . . .	—	46
	Chevaux de selle pour officiers, sous-offi-		
	ciers et soldats du bataillon du train . .	45	—
		45	53
			74

Total des chevaux de selle et de trait 1053  
272 voitures.

Les chevaux de selle des états-majors et de la cavalerie ne sont pas compris dans ce nombre.

Les attelages des fourgons des états-majors et de l'infanterie, des chars à bagages et à approvisionnements ainsi que de toutes les voitures du bataillon du génie du lazaret de campagne et de la compagnie d'administration ne seront disponibles que le 5 septembre. Les chars à bagages et à approvisionnements pour l'artillerie et le parc ne seront livrés que le 10 septembre.

Berne, mai 1880.

*Le commandant de la III<sup>e</sup> division d'armée :*

(Signé) : MEYER, colonel divisionnaire.

---

### TIR CANTONAL VAUDOIS de 1880.

Ce tir aura lieu du 1<sup>er</sup> au 8 août à Yverdon. Il comprendra 50 cibles, à la distance unique de 300 mètres, réparties en diverses catégories, comme suit :

#### *Tir de section.*

Cibles 1, 2, 3.

Visuel 70 centimètres, cercle de 120, 1 point ; de 80 centim., 2 points, et de 40, 3 points. Chaque tireur a droit de tirer 5 coups. (Voir programme spécial.)

*Cibles tournantes* à 30 c. le coup.

Cibles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Visuel 70 centimètres, carton 40, mouche 10 ; prime : 25 cartons, 5 fr. — 50, fr. 10 ; — 100, fr. 25 ; — 200, fr. 50.

Primes de grand nombre pendant le tir, 50, 40, 30, 20, et 10 fr. Ces primes ne sont délivrées qu'aux tireurs ayant fait plus de 200 cartons, chiffre maximum admis pour la répartition.

Prix : 100, d'une valeur de 1500 fr. — Le même tireur ne pourra obtenir plus de trois prix et seulement dans le cas où il aurait fait 100 cartons. Pourront obtenir un ou deux prix, les tireurs ayant tiré au moins 10 coups et obtenu une ou plusieurs mouches.

#### *Thièle.*

Cibles 1, 2.

Passe de 3 fr. pour 5 coups. Reprise à volonté. Visuel 70 centimètres, carton 50 centim., mouche 10 centim.

60 prix ; valeur 1000 fr. — Primes : 10 cartons, 3 fr. ; 20 cartons, 10 fr.

Primes de grand nombre, 20, 15, 10, et 5 fr. Répartition du surplus aux cartons et mouches n'ayant pas obtenu de prix.

#### *Jura.*

Cibles A, B.

Passe de 4 fr. pour 5 coups. Reprise à volonté. Visuel 70 centimètres, carton 50 centim., mouche 10 centim.

80 prix ; valeur 1500 fr. — Primes : 10 cartons, 5 fr. ; 20 cartons, 15 fr.

Primes de grand nombre, 25, 20, 15, et 10 fr. Répartition du surplus aux cartons et mouches n'ayant pas obtenu de prix.

#### *Simplon.*

Une cible. 1-10 points.

1 cible blanche de 1 à 10. Passe de 4 fr. pour 5 coups. Reprise à volonté.

100 prix ; valeur 1500 fr. — Répartition par points.